

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-trois,

Le onze avril à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 3 avril 2023

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Régis HOUBIGAND, Christian LEFRANCOIS, Dominique LIEBERT, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE

Avait donné procuration : Alain VERMOREL à Jean-Pierre SAUGERAS

Etait absent non représenté : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SAUGERAS

**Objet : emplois saisonniers – année 2023**

**2023-11**

La Présidente rappelle que conformément à l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois non permanents nécessaires au fonctionnement du service.

Au regard de l'activité principale du Syndicat, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité affecté au service technique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de créer un (1) emploi non permanent pour les mois de juin, juillet et août 2023, au grade d'adjoint technique sur un temps de travail de 35h hebdomadaire
- précise que la rémunération est basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique,
- indique que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus dans le BP 2023.

Pour extrait conforme,  
Meymac, le 13/04/2023

Le secrétaire de séance,

**REÇU LE**

25 AVR. 2023

La Présidente,

*AM A-bef*

Jean-Pierre SAUGERAS

SOUS-PRÉFECTURE D'USC  
(CORREZE)

Anne-Marie AUBESSARD

